



PARTIR EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS LE CADRE D'ERASMUS+ [DOCTORANTS]

FINANCEMENTS POSSIBLES via ERASMUS+

STAGE (SMP)

Séjour de recherche au sein d'une université, d'une entreprise ou d'une structure publique ou privée

Conditions : réaliser un séjour dans une structure académique ou non dans le but de développer des compétences utiles au travail de recherche mené par le doctorant.

Durée :

mobilité courte : 5 à 30 jours

mobilité longue : 2 à 12 mois

[NB : durée max du financement USMB = 120 jours]

ENSEIGNEMENT (STA)

Séjour à des fins d'enseignement au sein d'une université membre d'Erasmus+ et partenaire de l'USMB

Conditions : animer dans l'établissement partenaire une période d'enseignement d'une durée totale minimale de 8 heures au cours du séjour

Durée : 2 jours à 2 mois

[NB : durée max du financement USMB = 5 jours]

FORMATION (STT)

Séjour de formation au sein d'un établissement d'enseignement

Conditions : participer à une formation (staff week, école d'été, programme intensif, formation linguistique...) ou une période d'immersion dans un établissement partenaire

Durée : 2 jours à 2 mois

[NB : durée max du financement USMB = 5 jours]

OÙ RÉALISER UNE MOBILITÉ DOCTORALE ?

Dans l'un des 27 pays de l'Union Européenne ou l'un des 6 pays participant à Erasmus+ non membres de l'UE : Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie

COMMENT S'Y PRENDRE ?

- ✓ **Vérifiez** auprès de votre directeur ou directrice de thèse que votre projet de mobilité est pertinent et qu'il est soutenu par l'école doctorale de rattachement.
- ✓ **Vérifiez** que l'établissement dans lequel vous souhaitez vous rendre est en capacité de vous accueillir dans le cadre d'Erasmus+.

IMPORTANT :

Pour pouvoir effectuer une **mobilité d'enseignement**, il faut qu'un **accord Erasmus+** soit signé entre les 2 établissements. Vous pouvez consulter la [carte interactive des destinations](#) pour connaître la liste des universités européennes partenaires avec lesquelles l'USMB a signé une convention Erasmus+.

- si l'établissement est partenaire : vous pouvez candidater en ligne ;
- si l'établissement n'est pas partenaire : vous devez vérifier si ce dernier accepte de signer un accord Erasmus+ pour encadrer votre mobilité. L'accord Erasmus+ devra être signé par toutes les parties **un mois avant que le doctorant postule** via le formulaire de candidature en ligne.

- ✓ **Candidatez** via le formulaire en ligne : les mobilités de stage font l'objet de candidatures au fil de l'eau dès lors que le stage est confirmé et fait l'objet d'une convention signée par toutes les parties (*dossier à déposer au moins 1 mois avant le départ*). Pour les mobilités d'enseignement ou de formation, il y a généralement 3 campagnes de candidatures annuelles. [Remarque : Les demandes de mobilités STA ou STT dans UNITA peuvent être déposées au fil de l'eau (*dossier à déposer au moins 2 mois avant le départ*)].

QUELS FINANCEMENTS POUR VOTRE MOBILITÉ ?

Les financements attachés à ces mobilités sont des **forfaits européens** qui sont versés par l'USMB.

- Pour les **mobilités de stage**, ces forfaits comprennent :
 - **COURTE DURÉE** : 70€/jour du 5ème au 14ème jour d'activité puis 50€/jour du 15ème au 30ème jour d'activité,
 - **LONGUE DURÉE** (+ de 2 mois) : entre 360 et 480€/mois selon le pays de destination.
- Pour les **mobilités d'enseignement ou de formation**, ces forfaits comprennent :
 - Un **forfait voyage** calculé en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence administrative et le lieu de destination [[Calculateur de distance de la Commission Européenne](#)],
 - Un **forfait séjour** calculé en fonction de la durée d'activité (jours sur place) et du pays de destination.

[\[Taux applicables aux frais de voyage et de séjour\]](#)

ET AUSSI...



- Pour les **doctorants boursiers ou en situation de handicap**, d'autres aides peuvent être allouées.
- Vous pouvez également recevoir un financement complémentaire si vous empruntez des **modes de transport respectueux de l'environnement** (train, autocar...)

[PLUS D'INFORMATIONS ICI](#)

QUI SONT VOS CONTACTS ?

- Votre **directeur ou directrice de thèse** (pour valider le contenu pédagogique de votre mobilité),
- Le **responsable de l'école doctorale** à laquelle vous êtes rattaché.e (pour les questions de reconnaissance de la mobilité et de transfert éventuel de crédits),
- Le **bureau RI de la composante de l'USMB** à laquelle vous êtes rattaché.e (pour les questions de partenariats Erasmus),
- Votre **référént pédagogique dans l'établissement d'accueil** (pour encadrer votre mobilité lorsque vous serez sur place),
- La **Direction des Relations Internationales (DRI)** de l'USMB (pour la mise en place éventuelle d'un accord Erasmus [erasmus@univ-smb.fr] et la gestion des documents de mobilité permettant le versement de la bourse [mobilite-doctorants.dri@univ-smb.fr])



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

